

Atribu Westoucans

Compte-rendu

Banon - projet de micro-crèche / réunion du 6 janvier 2023

L'objectif de la réunion du 6 janvier était de faire un état des lieux de la situation, d'exposer à la population tout ce qui s'est passé en 3 ans de travail sur ce projet et d'annoncer que la mairie de Banon prend le relais de la commission extra-municipale.

Présents

- Équipe projet
- Commission extra-municipale => Hélène Logeay et Maryline Monthieux de déc. 19 à janv. 23
- Association L'envol des Tribus => Julie Soubeyrand, éducatrice spécialisée et coordinatrice de deux crèches associatives dans le Vaucluse.
- Mairie de Banon => Éric Robin, Sophie Maupetit & Marie-Laure Carayol
- Assistance: 20 personnes dont 4 mères de famille et pour la mairie: Élus: Michèle Moutte, Philippe Logeay,
 Mimi Pélissier, Marie-Claude Clayes; agent: Anne-Loan Poupounot.

Interventions

*Travaux effectués par Julie Soubeyrand, Maryline Monthieux et Hélène Logeay:

Présentation du projet initial de la micro-crèche associative de Banon : la Tribu des Toucans (antenne de l'Envol des Tribus), le contexte, les besoins et les réponses à apporter.

Le document de présentation est disponible sur la 1re page du site Internet de la mairie de Banon => www.banon.fr => L'Actu du Mois!

* Contexte:

Suite à un long travail d'analyse et de recueil d'informations, un dossier de demande de subvention a été monté en février 2022 par l'association L'Envol des Tribus et présenté en commission CAF en juin 2022 pour une demande d'investissement à hauteur de 125 000 €.

Dans sa réponse (lettre du 29/06/22), la CAF acte les besoins de notre territoire mais souhaite que la micro-crèche fonctionne en mode PSU (voir Infos Complémentaires) car les revenus moyens de la population sont en-deçà de la moyenne nationale. La CAF élèverait alors son investissement à 195 000 € si le mode PSU était adopté. Pour cela, il faut qu'une collectivité, mairie ou ComCom, participe aux frais de fonctionnement à hauteur de 70.000 € par an.

Une réunion a eu lieu le 03 novembre 2022 à laquelle participaient la CAF, la ComCom, quelques maires alentours, les représentantes des crèches du territoire, la mairie de Banon et la commission extra-municipale.

Au cours de cette réunion, le mode de gestion de la crèche n'est pas abordé mais sa justification. Il est avancé - contrairement au courrier du 29/06/22 - qu'il n'y a pas de besoin enregistré de parents Banonais et du canton auprès du service de la ComCom. Il est donc demandé d'attendre le premier bilan de la crèche de St-Michel-I 'Observatoire (ouverture prévue en 2024) avant de réestimer les besoins sur Banon (vers 2025 ou 2026).

*Décision:

Compte-tenu des attentes des parents de Banon et communes environnantes, la Mairie décide de poursuivre le projet en utilisant le fonctionnement en mode PAJE (voir Infos Complémentaires).

Pour mémoire : 15 refus de garde par les assistantes maternelles de Banon en 2022 et 11 naissances enregistrées en 2022 sur Banon et les villages proches.... L'équipe de la crèche travaille en relation avec les assistantes maternelles qui coopèrent dans la mise en œuvre de cette offre complémentaire à la leur.

Cette décision de poursuivre, en mode PAJE, laisse plus de liberté mais diminue la possibilité d'investissement. La commune étudie la mise à disposition du bâtiment situé à côté des tennis, occupé, actuellement et pour quelques semaines encore, par le CLSH.

Nous prévoyons d'autres réunions publiques pour partager l'avancement de ce projet et nous comptons sur l'aide de parents motivés et éventuellement bénévoles.

<u>Prochaine étape</u>: courriel à PMI – service départemental de Protection Maternelle et Infantile – pour valider le principe de la micro-crèche dans l'aide de la CAF.





INFOS COMPLÉMENTAIRES

Le mode PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) est une prestation familiale destinée à aider une famille à financer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation dès la naissance de l'enfant.

Elle est versée une fois par mois par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : c'est le complément de libre choix du mode de garde, qui aide à engager des dépenses de garde de l'enfant dans une crèche ou par une assistante maternelle agréée.

=>Les parents paient la crèche chaque mois puis touchent le montant de la prestation dans le mois qui suit. (Coût du reste à charge : environ 4 à 5 €/heure)

Le mode PSU (Prestation de Service Unique)

La PSU est une aide au fonctionnement versée par la CAF aux gestionnaires d'EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant). Elle a pour vocation de corriger les inégalités en incitant les EAJE à adapter leur tarif en fonction des revenus des familles.

C'est-à-dire que concrètement, pour toucher la PSU, une crèche doit proposer des tarifs modulés aux familles selon un barème national prenant en compte les ressources et le nombre d'enfants à charge et doit obtenir le soutien financier et pluriannuel d'une collectivité.

=>Les parents ne font pas d'avance et paient le reste à charge en fin de mois, souvent très inférieur à celui d'une crèche en mode PAJE. (Coût : environ 0,30 €/heure)

Coûts d'une micro-crèche

- * Budget de Fonctionnement
- = ce qui est nécessaire pour fonctionner (le personnel (salaires), loyer, électricité, eau, assurances, chauffage etc...) Coût moyen du fonctionnement pour une crèche de 12 places = 140 000 €/an
- * Budget d''investissement
- = ce qui est nécessaire avant l'ouverture (acquisition, construction, réhabilitation, aménagement intérieur, extérieur et paysager...)

Le coût de construction d'une crèche comme celle exposée est d'environ 250 000 €

Financement possible:

- 150 000 € prêt d'une banque à l'association
- 100 000 € de la CAF (dans le 84 mais pas dans le 04)

Sachant que la CAF du 04 ne participera pas à l'investissement dans la construction, il faut réduire le coût du projet.

DOCUMENT DE PRÉSENTATION RÉUNION PUBLIQUE DU VENDREDI 6 JANVIER 2023



Association

L'Envol des Tribus











Continuité du dispositif éducatif: Crèche, maternelle, école primaire, collège La micro-crèche accueillera un maximum de 12 enfants de 10 semaines à 4 ans

- Enfants domiciliés ou dont les parents travaillent sur la communauté de communes « CCHPPB ».
- Enfants dont l'un des deux parents, au minimum, travaille en horaires atypiques (horaires modulables et élargis 6h/19h). Les autres crèches 7h30/18h30.
- Enfants en situation de handicap
- Enfants de familles s'inscrivant dans une démarche d'insertion professionnelle auprès de Pôle Emploi.
- Enfants dont les parents ont besoin d'une garde ponctuelle et régulière.
- Des dérogations sont possibles en fonction du nombre de places disponibles.



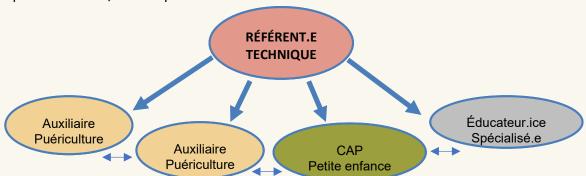




Bénéfices économiques pour le territoire :

Ce projet permettra la création de 3 à 5 emplois :

- Référent.e technique = directrice/directeur qui peut être puéricultrice ou éducateur/trice jeunes enfant ou sage-femme ou infirmier.ère
- Educateur/trice spécialisé.e
- Auxiliaire de puériculture et/ou CAP petite enfance



Bénéfices économiques pour les familles :

Réduction de l'impact financier :

Simulation coût du transport : - véhicule 7l/100, 1,80€/l, 20 i/mois.

Pour un enfant qui va à la crèche de **Revest du Bion**

Distance depuis Banon = 13km, soit 52km/jour

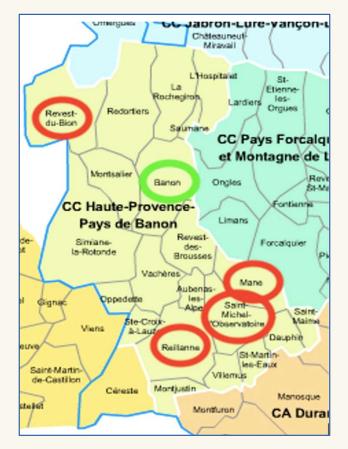
Coût total: 131€/mois

Pour un enfant qui ira à la crèche de Saint-Michel-l'Observatoire

Distance depuis Banon= 19km, soit

76km/jour

Coût total: 191€/mois



Au nord, Revest du Bion: 17 places

Au centre, Banon: 0 place

Au sud, Mane+Reillanne: 30 places St-Michel à venir : 20 Places

- Réduction de l'impact sur la santé : Fatigue, stress, pour les enfants comme pour les parents. Les enfants sont levés trop tôt et subissent matin et soir un rythme inadapté à leur jeune âge. Cette situation engendre des tensions au sein de la famille.
- Réduction de l'impact environnemental : Déplacements répétés en voiture = incidence négative sur notre environnement.
- Un projet d'avenir au service de tous :

Pour améliorer la qualité de vie des familles déjà installées comme celles désireuses de s'implanter sur notre territoire,



est indispensable à Banon!

Ainsi, nous renforcerons l'attractivité de notre territoire.





Digne-les-Bains, le 29 juin 2022

Madame la Présidente

Association L'Envol des Tribus

730 Chemin de Saint Hilaire 84170 MONTEUX

Action sociale

Dossier suivi par : VAST Gaëlle - Référente des aides financières collectives

Téléphone: 04.92.30.24.91

Objet : Notification de décision aide à l'investissement

Création d'une micro-Crèche - SIAS N° 2022 154 – Fonds PIAJE

Madame la Présidente,

Je vous informe que notre Commission d'action sociale, après en avoir délibéré lors de sa séance du 16 Juin 2022, a décidé de surseoir à votre demande de subvention pour le financement :

- Création d'une micro-crèche de 12 places (dont 2 à tarifs privilégiés pour les familles dites « vulnérables ») sur la commune de Banon.

En effet, sur ce territoire, une tension forte entre l'offre et les besoins est identifiée et partagée par les partenaires mais un fonctionnement en PAJE ne semble pas correspondre aux revenus des familles (voir étude des besoins).

La mise en place d'une micro-crèche PSU permettrait une meilleure accessibilité financière aux familles du territoire.

Il est nécessaire que cette proposition soit travaillée en concertation avec la Communauté de Communes et la Mairie de Banon. La demande de subvention pourra ainsi être représentée à une prochaine commission d'action sociale et conformément aux critères PIAJE et au regard des éléments en notre possession, l'aide s'élèverait à 195 600 €.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

> Pour le Directeur et par délégation, La Responsable Administratif de l'Action Sociale Emma FERREIRA

> > 1